

Mairie de DARNETS

Bulletin Municipal n°37 Juillet 2015

Bulletin Municipal n°37



Feu de St
Jean Moustier
Ventadour



Fête des
écoles
Moustier
Ventadour



Serbe de Las
Vergnas
restaurée

Circuit Las
Vergnas

Devise
Républicaine



« C'est le bulletin de vote ou la balle, la liberté ou la mort, la liberté pour tous ou la liberté pour personne. »
Malcom X 12 avril 1964

« La démagogie s'introduit quand, faute de commune mesure, le principe d'égalité s'abâtardit en principe d'identité. »
Antoine de Saint-Exupéry



« On fait comme si la fraternité devait rester un bel idéal de fronton, alors qu'elle devrait être au cœur de notre projet de civilisation. »

« Dans la fraternité, il y a l'amitié entre les cultures, et la solidarité entre ceux qui ont beaucoup et ceux qui n'ont pas assez. »

Abdenour Bidar 23 janvier 2015

Mairie Horaires d'ouverture

Lundi 13h à 17h. Mardi 13h00 à 16h. Mercredi 8h30 à 12h Jeudi 13h à 17h.

Tél. Répondeur: 05.55.93.09.91 Fax : 05.55.93.13.06

Courriel : mairiededarnets@wanadoo.fr Site <http://www.darnets.correze.net>

Maire Valentin Cordero

cordero.valentin@wanadoo.fr Tél.06 86 21 64 64

Permanences de M. le maire Mercredi 14h à 19h sur rendez-vous. Samedi de 9h à 11h.

TARIFS COMMUNAUX .Intervention du personnel municipal	
Sans tracteur	25€ /H
Avec du petit matériel	30€ /H
Avec tracteur	40€ /H
Travaux et installations diverses Eau	
Fourniture et pose du coffre pour le compteur d'eau	100 €
Frais de raccordement au réseau d'eau. Fourniture et pose de la vannette et du compteur.	100 €

TARIF DE LOCATION de la SALLE POLYVALENTE pour 48heures. Tarifs valables toute l'année	
Particuliers de la commune – Repas ou manifestation	95,00 Euros
Associations dont le siège est sur la Commune – repas ou manifestation	Gratuit
Associations ou particuliers domiciliés hors de la Commune – repas ou manifestation	190,00 Euros
Un chèque de caution est demandé lors de la réservation de la salle	150,00 Euros
Journée supplémentaire au-delà de 48 heures et quel que soit l'utilisateur	50,00 Euros
Participation aux frais EDF – tarifs valables toute l'année	50,00 Euros
Nettoyage de la salle par un employé municipal	100 Euros
La salle ne sera considérée comme réservée qu'après réception du chèque de caution.	

DÉMOGRAPHIE

NAISSANCES (Tulle) :

15 mars 2015 : Aubin DETOUR, de Florent DETOUR et d'Elodie BARROT (Veillac).

28 juin 2015 : Léo BEYNE, de Jérémie BEYNE et de Lucie MIALET (La Barrière).

BAPTEME REPUBLICAIN : Eliot BOYER le 24 mai

MARIAGES :

14 février 2015 : Frédéric TEIXEIRA et Marianne NOIRT, Lotissement du Bourg.

13 juin 2015 : Xavier SAINT-LEGER et Maïwenn LEFRANCOIS, Espagne.

11 juillet 2015 : Frédéric DENJEAN et Magali POUZENS, Montplaisir.

DECES :

19 janvier 2015 à Ussel : Jean-Henri CHASSAING domicilié à La Bardèche.

26 février 2015 à Ussel : Camille GUILLAUMIE domicilié au Montusclat.

04 mars 2015 à Neuvic : Paulette COUDERT domiciliée à La Bardèche.

Arrivants sur la commune :

Fanny KACZMAREK à Espagne

Mathieu ROUSSANGE à Veillac

Malvina PLOUZENNEC dans le Bourg

LAUBY Jean-François et Marianne à La Barrière

Philippe GARMY au Montusclat

Un nouvel entrepreneur sur la commune :

Bertrand BEYNE. Menuiserie intérieure et extérieure.

Ponçage et vitrification de parquet. Agencement

intérieur et extérieur. Restauration de meubles. 06 88

06 38 92. 05 55 26 77 83

Résultats du premier tour des élections départementales (22 mars 2015) : Darnets

Mme BOURNEIL Marie-Rose et M. FAURE Jean-Louis du Front de Gauche sont arrivés en tête du premier tour des élections départementales avec 32,99 % des suffrages exprimés. Le tandem du Front de Gauche devance le binôme de l'Union pour un Mouvement Populaire composé de M. PETIT Christophe et de Mme SIMANDOUX Nelly qui a

recueilli 26,8 % des voix. Suivent le binôme du Front National formé par Mme CHASSAING Marie et M. PIALEPORT Sébastien qui a obtenu 21,13 % des voix, le binôme du Parti Socialiste formé par M. COUTAUD Pierre et Mme GARNERIN Fabienne (19,07 %). Le scrutin a été marqué par un taux d'abstention de 33,23 %.

Résultats du second tour des élections départementales (29 mars 2015) : Darnets

Lors du second tour des élections départementales, M. COUTAUD Pierre et Mme GARNERIN Fabienne, représentants du Parti Socialiste, ont obtenu la majorité des voix dans la commune de Darnets (canton de Plateau de Millevaches), en obtenant 53,37 % des suffrages exprimés.

Le binôme devance le tandem de l'Union pour un Mouvement Populaire, formé de M. PETIT Christophe et de Mme SIMANDOUX Nelly, qui a recueilli 46,63 % des voix. 39,62 % des inscrits ne se sont pas présentés aux urnes.

Résultats du premier tour des élections départementales (22 mars 2015) : canton de Plateau de Millevaches

M. PETIT Christophe et Mme SIMANDOUX Nelly (Union pour un Mouvement Populaire) ont recueilli 39,32 % des voix, au premier tour des élections départementales. M. COUTAUD Pierre et Mme GARNERIN Fabienne (Parti Socialiste) sont également qualifiés pour le second tour, avec 31,18 %

des voix. Les binômes éliminés sont : Mme BOURNEIL Marie-Rose et M. FAURE Jean-Louis (Front de Gauche) 15,61 % et Mme CHASSAING Marie et M. PIALEPORT Sébastien (Front National) 13,88 %. Le taux d'abstention a atteint 35,99 % des inscrits.

Résultats du second tour des élections départementales (29 mars 2015) : canton de Plateau de Millevaches (Corrèze)

Le tandem formé de M. PETIT Christophe et de Mme SIMANDOUX Nelly (Union pour un Mouvement Populaire) a remporté les élections, avec 51,67 % des suffrages exprimés.

M. COUTAUD Pierre et Mme GARNERIN Fabienne (Parti Socialiste) ont recueilli 48,33 % des voix.

Le scrutin a été marqué par un taux d'abstention de 33,23 %.

FINANCES

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION AU TITRE DE L'ANNEE 2015

Le conseil municipal de **DARNETS** a décidé de reconduire pour l'année **2015** les mêmes taux que l'an passé, à savoir :

Taxe d'habitation	4,67 %	<i>Taxe foncier non bâti</i>	83,11 %
Taxe foncier bâti	10,98 %		

Ces taux permettent d'obtenir un produit de **65845 €**.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		30 026,85	39 481,26		39 481,26	30 026,85
Opérations de l'exercice	235 308,09	275 499,33	57 346,96	63 286,52	292 655,05	338 785,85
Résultats de clôture		70 218,09	33 541,70			36 686,39
Restes à Réaliser			66 635,00	107 881,00	66 635,00	107 881,00
TOTAUX CUMULES	235 308,09	305 526,18	163 463,22	171 167,52	398 771,31	476 693,70
RESULTATS DEFINITIFS		70 218,09		7 704,30		77 922,39

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SERVICE DES EAUX

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		10 860,73		78 901,25		89 761,98
Opérations de l'exercice	45 793,54	59 013,97	21 558,88	25 869,37	67 352,42	84 883,34
Résultats de clôture		24 081,16		83 211,74		107 292,90
Restes à Réaliser						
TOTAUX CUMULES	45 793,54	69 874,70	21 558,88	104 770,62	67 352,42	174 645,32
RESULTATS DEFINITIFS		24 081,16		83 211,74		107 292,90

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 et BUDGET PRINCIPAL 2015 - Section de Fonctionnement – DEPENSES

Chapitre	Libellés	Budget 2014	Titres Emis C.A.2014	Budget 2015
011	Charges à caractère général	105 900,00	87 444,36	126 666,09
012	Charges de personnel	111 400,00	114 338,90	137 600,00
014	Atténuation de produits	1 000,00	932,00	1 000,00
65	Charges de gestion courante	28 945,00	23 895,77	28 857,00
66	Charges financières	9 297,06	8 697,06	8 300,00
67	Charges exceptionnelles	500,00		200,00
023	Virement à la section investissements	35 637,79		53 000,00
42	Opération Ordre de Transfert	--		
	Total des Dépenses	292 679,85	235 308,09	355 623,09

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 et BUDGET PRINCIPAL 2015 Section de fonctionnement - RECETTES

Chapitre	Libellés	Budget 2014	Titres Emis C.A.2014	Budget 2015
2	Solde d'exécution n-1	30 026,85		70 218,09
013	Atténuation des charges	0	4 543,31	20 000,00
70	Produits des services et ventes	14 850,00	14 550,44	17 500,00
73	Impôts et Taxes	79 992,00	81 855,37	83 245,00
74	Dotations et participations	139 711,00	146 578,80	135 960,00
75	Autres produits de gestion courante	28 100,00	27 395,39	28 100,00
77	Produits exceptionnels	0,00	576,02	600,00
43	Opé. D'ordre dans la section de fonctionnement	0,00		
Total des Recettes		292 679,85	275 499,33	355 623,09

EXCEDENT DE CLOTURE 2014

70 218,09€

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 et BUDGET PRINCIPAL 2015 - Section d'Investissements - DEPENSES

Chapitre	Libellés	Budget 2014	Titres Emis C.A.2014	Reste à réaliser	Budget 2015
001	Solde d'exécution N-1	-39 481,26			31 152,41
41	Opérations patrimoniales				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	28 386,84	27 625,15		26 000,00
20	Immobilisations incorporelles	5 394,07			5 394,07
21	Immobilisations corporelles	6 899,48	663,56		2 476,85
23	Immobilisations en cours	139 807,00	29 058,25	66 635,00	52 602,00
40	ope d'ordre de transfert entre sect	0,00			
Total des Dépenses		219 968,65	57 346,96	66 635,00	184 260,33

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 et BUDGET PRINCIPAL 2015 - Section d'Investissements - RECETTES

Chapitre	Libellés	Budget 2014	Titres Emis C.A.2014	Reste à réaliser	Budget 2015
001	Solde d'exécution N-1				
10	Dotations, fonds divers, réserves	64 031,26	63 025,07		3 535,33
13	Subventions d'investissement	46 378,00		37 881,00	18 844,00
16	Emprunts et Dettes assimilées	73 921,60	261,45	70 000,00	1 000,00
21	Immobilisations corporelles				
021	virement de la section de fonct	35 637,79			53 000,00
024	Produits de cessions d'immobilisations	0,00			
40	Opération d'ordre entre section				
41	ope d'ordre entre section	0.00			
Total des Recettes		219 968,65	63 286,52	107 881.00	184 260,33

EXCEDENT DE CLOTURE 2014	7 704,30€
---------------------------------	------------------

Commentaires :

Résultat de fonctionnement à affecter : 70 218,09€

Résultat de l'exercice : Recettes – Dépenses (275 499,33 – 235 308,09 = 40 191,24)

Excédent de fonctionnement reporté : 30 026,85€

Solde d'exécution de la section d'investissement : -33 541,70€

Solde d'exécution de l'exercice : Recettes – Dépenses (63 286,52 – 57 346,96 = 5 939,56)

Résultat antérieur reporté déficitaire : – 39 481,26

Solde des Restes à Réaliser de l'exercice : Recettes – Dépenses (107 881,00 – 66 635,00 = 41 246,00)

Excédent de financement de la section d'investissement : (- 33 541,70 – 41 246,00= 7 704,30)

Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Report excédentaire en fonctionnement : 70 218,09€

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 et BUDGET 2015 – Section d'Exploitation (EAU) DEPENSES

Chapitre	Libellés	Budget 2014	Titres Emis C.A.2014	Proposition 2015
D002	Résultat reporté (Déficit antérieur)			
11	Charge à caractère général	16 220,00	3 879,08	18 650,00
12	Charge de personnel & assimilés	4 000,00	3 387,28	5 241,71
14	atténuation de produits	7 500,00	7 086,00	9 500,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	1 263,45	2 100,00
66	Charges financières	2 979,76	2 979,59	3 000,00
67	Charges exceptionnelles		2 287,61	2 100,00
68	Dotations aux amort. & provisions	31 870,97		
042	Opé d'ordre de transfert entre sections		24 910,59	22 536,45
023	Virement section investissement			20 000,00
Dépenses de la section d'exploitation		66 070,73	45 793,54	83 128,16

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 et BUDGET 2015 – Section d'Exploitation (EAU) RECETTES

Chapitre	Libellés	Budget 2014	Titres Emis C.A.2014	Proposition 2015
D002	Résultat reporté (Excédent antérieur)	10 860,73		24 081,16
70	Vente produits fabriqués	46 560,00	48 317,87	49 660,00
75	Autres produits de gestion courante	50,00	773,10	800,00
77	Produits exceptionnels	8 600,00	49 090,97	
042	Opé d'ordre de transfert entre sections	8 600,00	9 923,00	8 587,00
Recettes de la section d'exploitation		66 070,73	59 013,97	83 128,16
EXCEDENT DE CLOTURE 2014			24 081,16€	

Darnets
Bulletin Municipal n° 37
Juillet 2015
Edité par la Mairie 19300
Darnets
Directeur de la publication :
Valentin Cordero
IPNS

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 et BUDGET 2015 – Section d'Investissement (EAU) DEPENSES

Chapitre	Libellés	Budget 2014	Mandats Emis C.A.2014	Budget 2015
13	Subventions d'investissement	8 587,00		
16	Emprunts et dettes assimilés	9 766,56	9 766,56	10 132,81
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	1 152,36	4 000,00
23	Immobilisations en cours	91 377,44	2 052,96	103 028,38
040	Opération d'ordre de transfert entre sections		8 587,00	8 587,00
041	Opérations patrimoniales			
Dépenses de la section d'Investissement		111 731,00	21 558,88	125 748,19

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 et BUDGET 2015 – Section d'Investissement (EAU) RECETTES

Chapitre	Libellés	Budget 2014	Titres Emis C.A.2014	Budget 2015
001	Solde d'exécution positif reporté	78 901,25		83 211,74
10	Apports dotations réserves	958,78	958,78	,
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
021	Virement section fonctionnement			20 000,00
40	Amortissements des immobilisations	24 911,00	24 910,59	22 536,45
041	Opérations patrimoniales			
Recettes de la section d'Investissements		111 731,00	25 869,37	125 748,19

Excédent de clôture 2014

83 211,74

Commentaires :

Résultat d'exploitation à affecter : 24 081,16

Résultat de l'exercice : Recettes – Dépenses (59 013,97 – 45 793,54 = 13 220,43)// Excédent d'exploitation reporté : 10 860,73

Solde d'exécution de la section d'investissement : 83 211,74 ou excédent de financement

Solde d'exécution de l'exercice : Recettes – Dépenses (25 869,37 – 21 558,88 = 4 310,49)

Résultat antérieur reporté excédentaire : 78 901,25

Affectation du résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit, Report excédentaire en exploitation de 24 081,16 €

PARTICIPATION COMMUNALE AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE REGROUPEMENT. ANNEE 2015

Association ARCADOUR	574,00 €
Syndicat mixte de gestion PNR MILLEVACHES	442,00 €
ADM19 (Association des maires)	90,00 €
Instance de l'Autonomie	360,00 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE DARNETS. ANNEE 2015

Société de Chasse	200 €
Club des Aînés " La Darnetziennne "	200 €
Association Intercommunale de Parents d'Elèves de Darnets et Soudeilles	200 €
Association « Forme, bien-être et santé »	200 €
Foyer Rural de DARNETS	200 €

Autres associations

Restos du Cœur	35 €	A.D.A.P.E.I.	35 €
Ligue contre le Cancer	35 €	ANACR	35 €
Comice agricole cantonal	80 €	Ligue de l'enseignement. F.A.L	35 €
Télé-Millevaches	35 €	USEP	35 €
Jeunesses Musicales de France	35 €	PEP 19	35 €
Assoc Française des Sclérosés en plaques	35 €	ODCV	35 €
Bibliothèque de prêts Amis de la Bibliothèque ?	35 €	Jeunesse Plein Air	35 €
Animavie	35 €	Banque alimentaire	35 €
AFM Téléthon	35 €		

REVISION DES LOYERS COMMUNAUX.

Les services de Planification Logement de la Préfecture de la Corrèze ont informé que l'augmentation applicable à compter du 1er janvier 2015 ne peut excéder 0,47 %

par rapport au loyer net antérieur. Le Conseil municipal accepte le principe d'augmentation des loyers à 0,47 % à compter du 1er juillet 2015.

Auberge du Presbytère.

Loyer applicable pour le bail commercial selon le dernier indice INSEE du coût de la construction du quatrième trimestre 2014: 4ème trimestre 2013 Indice 615

4ème trimestre 2014 Indice 1 625

A la rentrée 2015, l'école de Moustier accueillera les élèves de PS-MS-GS dans des locaux aménagés provisoirement en attendant la construction d'un bâtiment destiné à l'accueil de maternelles à la rentrée 2016. Le recrutement d'une ATSEM est actuellement en cours au sein du RPI pour seconder la nouvelle maîtresse Mme GALET Clarisse.

Prévision des effectifs et organisation du temps scolaire pour la rentrée 2015

Soudeilles : 21 élèves 6CP-9CE1-6CE2 Darnets : 18 élèves 5 CM1 – 13 CM2. Moustier-Ventadour : 24 élèves 11PS-8MS-5GS

Moustier-Ventadour :

Lundi, mardi et jeudi : 09h-12h et 13h30-16h00

Mercredi : 09h-12h

Vendredi : 09-12h et 13h30-15h00

Darnets :

Lundi, mardi et jeudi : 08h45-11h45 et 13h30-15h45

Mercredi 08h45-11h45

Vendredi : 08h45-11h45 et 13h30-14h45

Soudeilles :

Lundi, mardi et jeudi : 09h-12h et 13h30-16h00

Mercredi : 09h-12h

Vendredi : 09h00-12h et 13h30-15h

Les 3 municipalités ont décidé de fonctionner ensemble et de considérer ce RPI comme une seule et même école. Ainsi les financements sont partagés équitablement quelque soit le nombre d'élèves dans chaque école. Par exemple, le poste d'ATSEM à Moustier-Ventadour sera financé équitablement par les 3 communes.

Les activités périscolaires sont organisées tous les soirs de 16h00 à 16h30 (15h45 à 16h30 pour Darnets) par la mairie et le vendredi de 15h à 16h15 en collaboration avec la Communauté de Commune. Les activités périscolaires sont gratuites et facultatives les parents qui le souhaitent peuvent récupérer leur enfant avant le début de l'activité.

Les familles bénéficient du Transport scolaire organisé par le Conseil Départemental, après inscription sur le site internet et des navettes gratuites sont mises en place pour la liaison entre les trois écoles.

Locaux

En attendant la construction de la nouvelle école, la rentrée des maternelles à Moustier-Ventadour se fera dans des locaux adaptés aux enfants en bas âges.

Les locaux sont interchangés pour avoir plus d'espace dans la classe. La salle à manger est transformé en salle de cours, les sanitaires sont adaptés à des Un préau fermé a été aménagé pour les jours de pluies et pour ranger les vélos et les jouets à dispositions des enfants Darnets :

enfants en bas âges, et le coin cuisine réaménagé pour y installer le coin sieste, avec des petits lits.

La cuisine intégrera l'ancienne salle de classe de l'autre côté de la cour. Tout est de plein pied et axé autour de la cour de récréation Les travaux d'aménagements de l'école seront finis pour la rentrée 2015.

Matériel

L'école de Moustier avait fait une demande d'équipement pour un TBI du même type que ceux

installés à Darnets et à Soudeilles.

Repas

Les parents ont signalé des menus non équilibrés à la cantine (très gras, épicés, ...) et pas très adaptés aux plus petits.

Un courrier a été réalisé par les maires à l'attention de

l'intendance du Lycée qui a signalé en retour que les menus étaient réalisés par un nutritionniste. Néanmoins ils seront vigilants à ne pas trop épicer les plats.

Registre santé et sécurité

C'est un document sur lequel chaque personnel a la possibilité d'inscrire des observations et suggestions sur la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail signalant ainsi une situation pouvant entraîner un risque pour la santé ou la sécurité au travail. Peuvent être consignés des problèmes liés aux installations, hygiène des locaux,

risques d'accidents, ... Ce registre, conservé à l'école, est mis à disposition des enseignants, des personnels des collectivités territoriales, des parents d'élèves. Lorsque ce registre est complété, le directeur, s'il estime que la remarque est justifiée prend les mesures nécessaires.

CONTRAT M. LUDOVIC SABEAU

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler le Contrat d'Aide à l'Emploi de M. M. Ludovic Sabeau pour un an.

BILAN PERIODE 2- ANNEE 2014/2015 – RYTHMES PERI-EDUCATIFS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VENTADOUR. BILAN DES ACTIVITES MISES EN PLACE SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES.

Rosiers d'Egletons

- Projet éducation à l'image : réalisation d'un jeu de 7 familles avec les enfants
- Projet autour de l'environnement : construction d'un calendrier de l'avent avec les enfants, problème de salle qui n'est pas adaptée à l'activité
- Projet dessine ton village : construction d'une maquette
- Projet imagine ton village avec construction d'un jeu « mémo » avec des photographies de la commune
- Projet expression corporelle : travail sur la cohésion de groupe
- Projet « jeux coopératif »

Montaignac-SaintHippolyte

- Projet éducation à l'image : réalisation d'un jeu de 7 familles avec les enfants. Quelques soucis d'autorité avec certains enfants.
- Projet autour de l'environnement : construction d'un calendrier de l'avent avec les enfants.
- Projet imagine ton village avec construction d'un jeu « mémo » avec des photographies de la commune

Darnets

- Projet éducation à l'image : réalisation d'un jeu de 7 familles avec les enfants. Quelques soucis d'autorité avec certains enfants.
- Projet dessine ton village : construction d'une maquette

Soudeilles

- Projet autour de l'environnement : construction d'un calendrier de l'avent avec les enfants.

MoustierVentadour

- Projet autour du château de Ventadour : construction d'une maquette, viste du château et apports théoriques

Marcillac-laCroisille

- Projet chants et danses d'hier et d'aujourd'hui : chorégraphies, chants, travail sur le rythme
 - Projet expression corporelle : travail sur la cohésion de groupe
- Saint Yrieix-le-Déjalat.

- Projet de fresque murale et jeux coopératif

Lapleau

- Jeux d'expression corporelle, les temps sont courts
- Projet autour des 5 sens

Egletons école de Beyne

- Projet autour des droits de l'enfant : droit d'avoir une famille, droit de s'amuser, droit d'aller à l'école : jeux et créations d'affiches
- Construction d'une maquette pour découvrir son environnement local et apprendre à s'orienter : temps très courts
- Projet « jeux coopératif »
- Projet expression corporelle : travail sur la cohésion de groupe

- Chants et danses d'hier à aujourd'hui

Egletons école Damien Madec

- Projet autour de la « goutte d'eau » construction d'un livre avec les différentes étapes et les différents éléments de la goutte d'eau
- Projet chants et danses d'hier et aujourd'hui avec des activités de mimes
- Projet autour des droits de l'enfant : droit d'avoir une famille, droit de s'amuser, droit d'aller à l'école : jeux et créations d'affiches
- Projet sur la faune et la flore locale : travail autour des animaux.

Egletons école des Combes

- Projet sur la faune et la flore locale : travail autour des animaux.
- Projet « découverte du raisin, avec des activités de dégustations et activités manuelles (coloriage, construction d'un mobile...)
- Projet danses et chants avec pour objectif apprendre aux enfants à se déplacer dans l'espace.

Egletons école Marcelle Bergeal

- Projet « découverte du raisin, avec des activités de dégustations et activités manuelles (coloriage, construction d'un mobile...)
- Danses et chants : divers jeux avec les sons, la musique. Chanson des pousses en avant.

DEVISE REPUBLICAINE

Les sénateurs ont voté mercredi 22 mai 2013 un amendement du gouvernement prévoyant que "la devise de la République et le drapeau tricolore sont apposés sur la façade des écoles et des établissements d'enseignement du second degré publics et privés sous contrat". Il stipule également que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 sera affichée "de manière visible" dans les locaux scolaires.

Ci-dessous le texte de loi.LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République - Article 3

Titre 1er : Dispositions Générales. Chapitre 1er : Les principes et missions de l'éducation.Section 1 : Les principes de l'éducation

« Art. L. 111-1-1.-La devise de la République, le drapeau tricolore et le drapeau européen sont apposés sur la façade des écoles et des établissements d'enseignement du second degré publics et privés sous contrat. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 est affichée de manière visible dans les locaux des mêmes écoles et établissements. »

Nous remercions l'habitant de Crespel, visiblement attaché à nos valeurs républicaines a fait un don à la municipalité, a fait un don de 1000 euros pour participer au financement de l'inscription sur la façade du bâtiment Mairie-Ecole. M. le maire en profite pour embrasser son épouse.

BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET

Pour pouvoir bénéficier des services de la Bibliothèque Départementale de Prêt les communes doivent signer une convention relative à la mise en place d'un dépôt-Mairie avec le Conseil Général de la

Corrèze.

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer la convention avec le Conseil Général de la Corrèze.

DON DE MME VALERIE DAMVILLE

Mme Valérie Damville, animatrice des cours de yoga désire contribuer au fonctionnement de la salle polyvalente par un don de 60 euros. Le conseil

municipal décide d'accepter le don de 60 euros de Mme Valérie Damville.

AGENDA D'ACCESSIBILITE.

Un agenda d'accessibilité aux établissements recevant du public doit être présenté avant le 27 septembre 2015.

Le Conseil a retenu la proposition de la société APAVE.

Mise à jour diagnostics accessibilité: 600 €

Accompagnement Ad'AP : 1950 €

REPAS DES AINES

Une règle claire pour les invitations au repas des aînés offert par la commune a été fixée.

Invitation des personnes âgées de plus de 60 ans,

inscrites sur les listes électorales de la commune ainsi que leur conjoint. Accord du conseil municipal.

TRAVAUX- PROJETS

PROGRAMME VOIRIE 2015

Programme 2015 à réaliser sur la voie suivante : Voie Communale n°2 de la RD103 à Espagne. Le devis descriptif établi par les services de CORREZE INGENIERIE dont l'estimation du coût des travaux s'élève à 33 000 € H.T. soit 39 600 € T.T.C.

Le montant de la dotation globale voirie du Conseil Général s'élève à 51 133 € pour la période 2014-2019 (6 ans) et que le montant de l'aide complémentaire

(plan de soutien) allouée au titre de l'année 2015 s'élève à 8 522 €. Par ailleurs, le taux appliqué au coût H.T. des travaux est de 40 %.

Montant T.T.C. des travaux : 39 600,00 €

Subvention CG 40 % du montant HT 13 200,00 €

dont - Plan de soutien 2015 : 8 522,00 € et dotation globale :

4 678,00 €

Fonds propres 26 400,00 €

OUVERTURE DE VUES : BELVEDERE DE L'ETANG DE LIEUTERET A DARNETS

Le Syndicat Mixte de Gestion du PNR de Millevaches en Limousin, par délibération du 9 MARS 2015 a validé à l'unanimité le projet Ouverture de vues : Belvédère de l'étang de Lieuteret à Darnets

M. le maire informe le conseil de la proposition de la Fondation pour la Recherche Médicale pour la vente de la parcelle N°28AE de 3,7 ha, reliant en forte pente la plateforme du bourg aux berges de l'étang de Lieuteret : 9000 € net vendeur auxquels il faudra ajouter les honoraires de négociation de L'office Notariale de 6 % (soit 540 €) et les frais d'acte notarié (à calculer). Accord du conseil. L'action sera entreprise sur le budget 2016.

La commune de Darnets dispose d'un bourg remarquable, au patrimoine bâti de belle qualité, et d'une nature environnante de grand intérêt : forêts, gorges, vallées, étang... Malheureusement, les perspectives sont inexistantes et la perception de ces éléments paysagers impossibles, par la fermeture totale du couvert végétal.

La commune se propose de rouvrir l'espace visuel

autour du bourg et reconquérir des vues, en particulier vers la vallée remarquable du ruisseau et de l'étang du Lieuteret. L'opération consistera à :

Acquérir la parcelle d'intérêt stratégique N°28AE de 3,7 ha, reliant en forte pente la plateforme du bourg aux berges de l'étang de Lieuteret (parcelle en vente possible)

Réaliser un bûcheronnage sélectif dans la parcelle constituée d'accrus forestiers, afin de générer une transparence paysagère, tout en respectant la nature boisée de la parcelle

Etablir un point belvédère avec abri, afin de faciliter l'observation du paysage

Traiter les connexions pour faciliter la circulation pédestre

Valoriser une petite zone humide et disposer une signalétique d'interprétation.

Coût total TTC 15 000 €. Autofinancement de la commune 20% 3 000 €

BATIMENT SOCIETE DE CHASSE

Un projet de construction d'un bâtiment a été déposé par la société de chasse sur la parcelle communale C-837 situé Puy de la Bessde 19300 Darnets.

Le Certificat d'Urbanisme précise que le terrain objet de la demande peut être utilisé pour la réalisation de l'opération envisagée. Le permis de construire soit déposé au nom de la Mairie de Darnets. Le coût de la construction est à la charge de la Société de Chasse de Darnets.

Une convention entre la Mairie de Darnets et Société de Chasse de Darnets sera passée qui précisera :

- Mise à disposition des locaux.
- Occupation et jouissance des locaux.
- Durée de la convention.
- Frais de fonctionnement.
- Dispositions relatives à la sécurité.
- Dispositions relatives à la salubrité et à la santé publique. Responsabilité civile.

ACCUEIL DE LOISIRS. BAIL EMPHYTEOTIQUE

La Communauté de Commune de Ventadour va effectuer des travaux d'agrandissement et de mise aux normes des locaux destinés à l'Accueil de Loisirs de Darnets. Le bâtiment sera scindé en deux lots :

Lot n°1 : Bâtiment communal qui sert actuellement de local à l'Accueil de Loisirs et Cantine, et une partie du terrain situé sur la parcelle restent la propriété de la Commune de Darnets,

Lot n°2 : Partie du terrain sur lequel la Communauté de Communes de Ventadour réalisera les travaux de construction de l'extension entre le bâtiment communal et la cantine, pour lequel sera établi un bail

emphytéotique d'une durée de 30 ans, prévoyant la gratuité de la redevance. La Communauté de Communes, locataire, bénéficiera ainsi de l'entière jouissance du terrain désigné et pourra réaliser les constructions et améliorations nécessaires. La rédaction du bail emphytéotique sera confiée à Me Deprun- Broussole. Le découpage des lots nécessite l'intervention d'un géomètre pour scinder le terrain situé sur la parcelle cadastrée AD 48 , a été retenu M. Gérard BRETTE. Société AGE , 5 avenue Jean Jaurès 19360 Malemort.

TRAVAUX EGLISE

Différents travaux sont nécessaires : Etanchéité du porche 1161,60 € TTC. Le dossier est en attente d'une réponse de Mme l'Architecte des bâtiments de France.

Battant de la cloche : 1008 €. Il faut plus de précision pour traiter le dossier. Une délégation du conseil municipal se rendra sur les lieux pour établir un diagnostic.

ALARME

Monsieur le maire a eu différents entretiens qu'il avec M Nicolas Vedelago, Conservateur des Monuments historiques à la DRAC Limousin suite à sa visite du mercredi 21 janvier 2015.

Deux solutions nous sont proposées

1 Remplacer l'alarme volumétrique et installer un système plus performant.

2 Renforcer les serrures de la châsse.

Un courrier a été envoyé le 06 février 2015 à AUTOMATIC ALARM Parc d'Activité Océalim 6, rue Louis Blériot BP 23 87270 COUZEIX

En réponse l'entreprise nous fait savoir que même le

système le plus performant d'alarme volumétrique ne résoudra pas le problème de déclenchement par intrusion de petits animaux . L'autre solution est d'installer des serrures A2P + A2P ++ A2P+++ sur la châsse.

L'intention du conseil municipal est d'offrir aux habitants et visiteurs une ouverture de l'église la plus ample possible.

Le conseil se prononce pour la deuxième solution : installation de serrures A2P + A2P ++ A2P+++ sur la châsse, maintien de l'alarme sur la châsse, suppression de l'alarme volumétrique et fermeture des portes la nuit. Les devis sont en cours d'élaboration.

MOBILISATION POUR LES ABEILLES

Les abeilles, témoins du bon état de notre environnement, disparaissent massivement

Les abeilles, piliers de la pollinisation et donc de la présence des fleurs, fruits et légumes, disparaissent massivement dans de nombreuses régions du monde. L'état de la filière apicole française est désastreux : en 2012, par rapport à 2004, le nombre d'apiculteurs a baissé de 40 %, le nombre de ruches de 20 % et la production de 28 %.

Ainsi, depuis une vingtaine d'années, rien qu'en France, les taux de mortalités observés sur les colonies se sont fortement accrus. Les mortalités hivernales moyennes sont supérieures à 20 % et il est fréquent que les taux de pertes annuelles dépassent les 30 %.

Les conséquences sont désastreuses pour la pollinisation qui permet, depuis des millions d'années,

d'assurer la reproduction de 70 à 80 % des plantes à fleurs dans le monde. Par ailleurs, plus de 70 % des cultures, dont presque tous les fruitiers, légumes, oléagineux et protéagineux, épices, café et cacao, soit 35 % du tonnage de ce que nous mangeons, dépendent fortement ou totalement d'une pollinisation animale. Source : http://www.notre-planete.info/actualites/actu_1312_abeilles_disparition.php.

Le conseil municipal de Darnets soucieux de la préservation de l'environnement étudie la possibilité d'implanter une ruche sur le terrain communal en dessous de l'église. A plus long terme d'autres ruches pourraient être installées sur le terrain « Las Vergnas » mais la coupe de résineux sera nécessaire pour replantation mieux adaptée au site.

EDF

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INITIE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DU DEPARTEMENT DE L'AVEYRON (SIEDA), LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU CANTAL (SDEC), LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION ET D'ENERGIE DE LA CORREZE (FDEE 19), LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS (SDEG), LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DU LOT (FDEL), LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION ET D'EQUIPEMENT DE LA LOZERE (SDEE) ET LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU TARN (SDET) POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET/OU D'ELECTRICITE ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGIQUE... (c'est fini !)

Le conseil Municipal de Darnets, considérant que la commune de Darnets a des besoins en matière :

D'acheminement et de fourniture d'électricité,

De services d'efficacité énergétique,

Considérant que la commune de Darnets, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments le conseil municipal :

Décide de l'adhésion de la commune de Darnets, au groupement de commandes précité pour :

L'acheminement et la fourniture d'électricité ;

La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.

Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Madame/Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département.

MOTION « SORTIR DU NUCLEAIRE »

Motion du Conseil Municipal de Darnets à adresser aux parlementaires de la Corrèze pour une loi de transition énergétique au profit de l'efficacité énergétique, des économies d'énergie et des énergies renouvelables et non au maintien et au développement de la filière électronucléaire.

« Considérant que le débat sur la transition énergétique a été lancé dans un contexte post-Fukushima comme réponse aux inquiétudes légitimes des Français par rapport au devenir du parc électronucléaire vieillissant ;

Considérant l'opportunité du contexte énergétique : le parc électronucléaire français arrive en fin de vie (33 réacteurs sur les 58 ont dépassés les 30 ans de fonctionnement) ; la multiplication inquiétante des « incidents » dus à l'usure font craindre le pire et des coûts de maintenance exponentiels !

Considérant la situation économique désastreuse d'Areva : 4,9 milliards d'euros de perte selon un récent rapport de la Cour des comptes ;

Considérant le coût de la gestion des déchets et du démantèlement des installations : N'ayant pas été approvisionnés et comptabilisés dans le prévisionnel de la construction du parc électronucléaire à la charge de la collectivité, ces coûts « cachés » et exponentiels devront être assumés par les générations futures.

Considérant les dangereuses anomalies dans la fabrication de la cuve du réacteur EPR en construction à Flamanville et l'enlisement financier des chantiers des réacteurs EPR (Olkiluoto en Finlande et Flamanville en France) ;

Considérant les conséquences dramatiques qui résultent de cette situation financière : des économies vont être faites sur le dos des travailleurs du nucléaire et sur la sûreté des installations. D'ores et déjà, certaines opérations de maintenance sont effectuées à la va-vite et certains contrôles passent à la trappe faute de moyens. Pourtant l'état de vétusté du parc est réel selon certains rapports de l'Agence de Sûreté Nucléaire ;

Considérant que la protection du territoire national et des populations n'a pas de prix et doit être la vocation première d'un état souverain qui se dit démocrate, libre et républicain, le gouvernement en place se doit par mesure de précaution élémentaire de décider d'un plan de sortie urgente du nucléaire ;

Considérant qu'aucune assurance ne peut couvrir le coût d'une catastrophe nucléaire en France. Selon le très officiel Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (ISRN), un accident « modéré » de type Three Mile Island coûterait environ 70 milliards d'euros, et un accident grave comme Tchernobyl ou Fukushima 600 à 1 000 milliards d'euros. Un nouveau protocole, conclu en 2004, augmente certes les montants des indemnisations, les portant à 700 millions d'euros pour la part à la charge de l'exploitant, ce qui ne représente que 1% du coût d'un accident modéré, comme le précise l'ASN !

Considérant le lien étroit entre l'industrie dite « civile » et la prolifération nucléaire à usage militaire ;

Considérant l'amendement de la loi de transition énergétique par le Sénat qui supprime l'objectif déjà peu ambitieux de réduire la part du nucléaire de 75 à 50 % d'ici 2025 et autorise l'augmentation de la puissance nucléaire installée pour permettre la mise en service de l'EPR de Flamanville sans fermer la centrale de Fessenheim ! Alors que les énergies renouvelables deviennent plus compétitives que le nucléaire (dont les coûts, eux, ne cessent de croître) et qu'elles représentent déjà presque 5 fois plus d'emplois dans l'Union Européenne,

Nous, élus au conseil municipal de la commune de Darnets en Corrèze, demandons à messieurs et mesdames les députés et sénateurs de Corrèze, d'interpeller les membres de la commission parlementaire mixte pour que soit retiré l'alinéa 28 de l'article 1er de la loi de transition énergétique qui protège et pérennise le lobby nucléaire.

Nous souhaitons, au nom des territoires et des populations que nous représentons, que la loi sur la transition énergétique permette à l'Etat Français, actionnaire majoritaire d'Areva, d'impulser la reconversion de la filière nucléaire dans son ensemble vers les alternatives énergétiques (les économies d'énergie et les renouvelables représentent déjà presque 5 fois plus d'emplois que le nucléaire dans l'Union Européenne).

Le nucléaire n'est pas une solution à l'effet de serre. C'est l'énergie qu'on ne consomme pas qui est de loin la moins polluante et la moins chère et qu'il faut avant tout encourager financièrement aujourd'hui. Les économies d'énergie, l'efficacité énergétique et les renouvelables doivent être le fer de lance d'une transition énergétique garante des valeurs humanistes prônées au fronton de nos mairies. Rappelons que la Corrèze, des élu(e)s, des citoyen(ne)s se sont toujours opposé(e)s au nucléaire, en refusant les mines d'Uranium dans les Monédières et l'enfouissement des déchets à Saint Julien le Vendômois et continuent de se battre aujourd'hui notamment contre le projet d'Areva d'entreposer des stériles au LONGY sur le plateau de Milleval.

Le maintien sous perfusion de la filière nucléaire, notamment par l'appel de Ségolène Royal à des « synergies » entre Areva, EDF et le CEA, ne reviendra qu'à prolonger la coûteuse et dangereuse agonie d'une industrie destinée à périr en nous entraînant tous dans son sillage. Si, aujourd'hui, le lobby nucléaire obtient le soutien financier de l'Etat Français pour prolonger le fonctionnement des réacteurs et poursuivre ses projets (EPR, Astrid, ITER, CIGEO...), ne doutons pas que nous aurons raté l'ultime opportunité de changer de cap sereinement. L'heure est grave et chacun se doit d'avoir le courage politique de peser pour que la France sorte de l'impasse nucléaire avant que ne se produise une catastrophe irrémédiable. »

DES GEANTS DEBONNAIRES

La Forêt précède l'installation des hommes, le désert la suit...

Il y a de moins en moins d'arbres de hautes statures, le long de nos voies en premier lieu, et dans la nature même où l'on entend de plus en plus souvent ronfler les tronçonneuses.

Des réglementations imbéciles ont condamné les arbres de bordures tombés par milliers le long des départementales.

Le plus bel exemple en est la RD 36 qui va de Millevaches à Felletin où s'élevait autrefois une véritable cathédrale de hêtres centenaires, en galerie sur plusieurs dizaines de kilomètres. Mais, même à plus petite échelle, la maladie de l'abattage des grands sujets, notamment les feuillus, gagne nos campagnes.

Quand on ajoute à ces comportements récents, l'abattage massif pour la trituration (!) de baliveaux de feuillus à peine quadragénaires qu'emportent les convois de camions vers Condat le Lardin et ses usines à papier, on peut s'inquiéter sérieusement de l'avenir de la forêt haut-corrèzienne, la traditionnelle s'entend. Trois générations d'arbres sont ainsi sacrifiées : les sénescents, les arbres à « maturité » et les « juvéniles ». Quelle société peut se relever d'un pareil massacre ! Le Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin l'a bien compris. Il a mis en place en 2010 un CONTRAT arbre par arbre pour les sénescents, contrat qui veut que le propriétaire, payé, laisse mourir de sa belle mort le géant forestier.

Ce sont ainsi des géniteurs, semeurs à tous vents, hyper-adaptés à un terroir et à ses contraintes qui tombent désormais un peu partout autour de nous ainsi que... la relève des baliveaux ! Tout ça pour deux usages on ne peut moins nobles : fabriquer du papier chez American Paper alors qu'on peut parfaitement l'obtenir à partir de vieux chiffons et de tris de taillis, ou encore fabriquer granulés et briquettes pour nos poêles modernes que l'on pourrait obtenir par broyage des centaines de milliers de m³ de rebus après coupes qui pourrissent dans nos campagnes.

Mais quelle mouche a donc piqué notre génération ?!

Si nous avons encore quelques beaux sujets de hêtres, chênes, bouleaux, frênes, sylvestre et autres tilleuls, c'est que les anciens ont géré les boisements avec parcimonie et intelligence en pensant aux lendemains.

Et pourtant, il y a eu le Chemin de Fer et ses millions de traverses de chêne et aussi les milliers de charpentes de chêne et châtaignier qui défient les siècles.

Ces arbres, plus que centenaires, qui émaillaient encore le paysage d'il y a cinquante, soixante ans où apparaissaient en sentinelles aux bords de nos voies, étaient autant de phares, de repères sur le chemin de

l'école ou celui des veillées. On les voyait de loin, ils avaient une identité et caractérisaient un lieu précis : « l'arbre fourat », les « quatre faous » (les quatre hêtres), « los faous maridas » (hêtres enlacés), etc... Soigneusement présents dans la mémoire collective, ils jalonnaient un territoire totalement connu, dont on pouvait parler à travers eux, territoire qui aujourd'hui, faute d'arbres tombés au champ du déshonneur, n'a plus de nom ... donc n'existe plus ! Si je vous donne rendez-vous à « l'arbre de l'aiguille » près du Maleyre, combien vont savoir s'y rendre à cet arbre de « l'agulhada » (bâton pour piquer les bêtes) ?

Ils marquaient un carrefour, un vieux lieu de culte, une période de l'histoire (les tilleuls de Sully ; l'arbre de la Liberté de 1789). Ils participaient à la cartographie du terroir.

Nous devons donc sauver le maximum de ceux d'entre eux dits « remarquables » qui nous restent et réapprendre urgemment à nos enfants et petits enfants ce qu'est vraiment un arbre, et combien ça peut compter dans la vie d'un homme ; un homme auquel il donnait autrefois un toit et un plancher, des meubles, des pièces d'outils et même de quoi se chauffer. Quel ancien n'a pas aimé son tilleul (sur lequel, jamais, la foudre ne tombe !) près de sa maison pour des siestes parfumées et nourrir les abeilles ? Aujourd'hui on le bûcheronne et rebûcheronne chaque année, jusqu'à obtenir un trognon d'arbre !

L'arbre n'est-il pas quelque part un être supérieur, venu du fonds des âges, né bien avant l'homme, qui prend à la fois à la terre et au ciel à partir de deux systèmes complètement différents. N'est-il pas l'inventeur de la photosynthèse qui élabore sucres et autres nutriments et que nous ne savons même pas reproduire dans nos laboratoires sophistiqués... Quel autre organisme vivant aussi complexe et imposant que l'arbre est capable de se nourrir, se désaltérer, prospérer et se reproduire sans bouger jamais ? Nous lui devons le respect. Aucun scientifique nanti des plus hautes technologies contemporaines n'est capable à ce jour de fabriquer une faîne ou un gland.

Alors bûcheron marchand et bûcheron-du-dimanche arrête un peu ton bras et prends le temps d'expliquer à ton fils ou ton petit-fils la merveille qu'est ce géant débonnaire. Il comprendra, lui.

Daniel SOULARUE

N.B. : C'est dans cet esprit que les membres du Conseil Municipal et tous les administrés qui voudraient bien se faire connaître pourront participer, ensemble, à une Commission Arbres Remarquables, pour un inventaire communal avec perspective de publications, expositions photos ou mini-reportages filmés. Nous sommes ainsi au cœur de la dynamique du Printemps de Haute-Corrèze.

A PROPOS DU COMMUN

La solidarité intercommunale dans les Communautés de Communes ne porte pas nécessairement tous les fruits qu'on est en droit d'en attendre. C'est pourquoi le regroupement communal par affinité, par nécessité, par projets est plus que jamais indispensable sous forme de petits territoires fonctionnant comme des bassins de vie. Tout le fameux « vivre ensemble » dont on nous rebat les oreilles passe, de fait, par la défense et l'organisation du « Commun », c'est-à-dire ce que nous partageons inévitablement et qui permet à une communauté citoyenne d'exister et de prospérer.

L'eau, la forêt, la biodiversité et les paysages, les terres productives de toutes sortes et de toutes dimensions ; mais aussi les services publics locaux (Poste – Ecole – Gare – Perception, etc...), les petits commerces, les chemins et les routes et leur maillage si précieux en Corrèze, les lieux de rencontres et d'échanges, les structures de service à la personne, les structures porteuses de lien solidaire dans l'intergénérationnel constituant, pour l'essentiel, ce que nous pouvons appeler le « commun ».

La création du RPI Darnets-Soudeilles-Moustier procède de cet état d'esprit. La création de Las Vergnas aussi. L'ouverture d'un espace paysager ouvert à vocation touristique et récréative comme le « belvédère » point de vue sur l'Etang du Lieuteret ;

ouverture à laquelle doivent participer un maximum de citoyen, également.

La gestion du « Commun », son organisation, sa richesse et sa dynamique ne se « parachutent » pas d'en haut. On voit bien que les Communautés de Communes, même de faibles dimensions territoriales, ne sont que rarement le moteur et le ciment du « Commun ».

Seule une cohésion sociale forte et déterminée, la volonté permanente de la société civile de laisser naître les projets qui s'imposent ici et là et de « booster » les élus locaux pour qu'ils les étudient, et éventuellement les portent, permettent de tirer le meilleur parti du potentiel du « Commun ». C'est ça la démocratie participative dite de proximité ! C'est là qu'est la clef d'une résistance efficace au tout économique qu'imposent les financeurs traditionnels et le grand marché.

C'est là l'Alternative citoyenne qui nous fait reprendre en main nos vies partagées sur un même petit territoire. C'est probablement ainsi l'opportunité de sauver les petites communes dans la grande réorganisation en cours.

Daniel SOULARUE

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES PARENTS D'ELEVES DARNETZ-SOUDEILLES-MOUSTIER VENTADOUR (AIPEDSMV)

FEU DE SAINT JEAN : vendredi 20 juin à Moustier Ventadour

C'est part une belle journée, que les enseignants et l'Association Intercommunale des Parents d'Elèves de Darnetz-Soudeilles-Moustier Ventadour organisaient le 19 juin dernier la fête de l'école suivi d'un repas et du feu de la Saint Jean. Pour la première fois du nouveau RPI, celui-ci était organisé à Moustier Ventadour. Dès 17h00, la cour de l'école s'est transformée en une zone de jeux divers et variés où les enfants des trois écoles se sont amusés. La soirée s'est poursuivie avec plus de 180 personnes pour un repas grillades et d'une salade composée préparée par une maman. En clôture de la soirée, les petits et grands se sont émerveillés devant le feu avant d'aller à sa rencontre en le sautant.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont œuvré pour la réussite de cette soirée en la préparant, mention spéciale aux cuisiniers derrière les barbecues, en nous prêtant du matériel ou encore en y participant. Cette soirée a encore démontré l'intérêt

des habitants de nos villages pour leurs écoles rurales. Nous remercions, aussi, les trois communes pour les aides qu'elles nous apportent lors de nos manifestations.

Nous rappelons que les bénéfices de nos manifestations servent à financer entièrement les activités scolaires des enfants : piscine, sortie JMF, sorties de fin d'année... ainsi que du matériel que les enseignants peuvent avoir besoin.

DATES A RETENIR POUR 2015

L'assemblée générale de l'association aura lieu à la rentrée scolaire en septembre à Soudeilles. On renouvellera le repas automnal le samedi 17 octobre et nous organiserons notre poule au gibier le dimanche 29 novembre à Soudeilles. Nous vous tiendrons bien entendu au courant de nos diverses manifestations dans vos boîtes aux lettres et dans la presse locale.

FORME. BIEN ETRE .SANTE.

Exceptionnellement cette année, l'auberge du presbytère de Darnets ne pouvant pas nous recevoir, c'est à Egletons au resto "l'Octave" que la vingtaine de membres de notre association se sont retrouvés mercredi 1er Juillet pour terminer la saison de gym par notre traditionnel repas de fin d'activité pour la période 2014/2015.

De même que lors de nos séances hebdomadaires du mercredi soir, l'ambiance était, bonne toujours dans un esprit de participation dans la bonne humeur, ambiance que sait entretenir notre dévouée animatrice Isabelle que tous et toutes

remercions vivement pour sa compétence et son professionnalisme.

Espérant retrouver tout le monde et même plus à la rentrée Septembre, la joyeuse assemblée s'est séparée en se souhaitant de bonnes vacances.

La Présidente



YOGA A DARNETS



Un Art de Vivre à la portée de tous. Reprise des cours : mardi 15 septembre 2015.

Le mois de juin voit s'achever une 1^{ère} année de pratique de Yoga, soutenue par une participation enthousiaste des habitants de Darnets et de sa région. A noter que les enfants de l'école, ont eux aussi participé, puisqu'ils ont reçu un cours de découverte du Yoga, adapté aux possibilités de leur âge.

Grâce à chacun, cette année a jeté les bases pour une continuité des cours adultes en septembre 2015, prête à intégrer de nouvelles personnes et à accompagner les anciens dans une pratique plus approfondie. Avec toujours comme ligne directrice : prendre son

corps en main ainsi que ses facultés psychiques et émotionnelles pour mieux gérer son quotidien. Ces cours pour adultes se poursuivront tous les mardis de 19h30 à 20h45 Salle municipale.

Carte de 10 cours, valable sur 12 semaines de cours : 70 €

Carte de 10 cours, valable sur toute la saison : 90 €
1^{er} cours découverte : gratuit

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Valérie Damville : 06 07 09 88 02

Diplômée de Yoga Vedanta, Coach et Energéticienne

CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

Les chefs de centre nous font part des inquiétudes sur les effectifs actuels et sur les prévisions peu encourageantes des demandes d'engagement chez les Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Egletons : 550 interventions par an pour 39 SP. 3 recrutements prévus en 2015 qui ne feront que compenser 3 départs prévus.

Lapleau : 110 interventions, Montagnac : 160 et Marcillac 200 interventions

Pour pouvoir assurer une intervention secours à personne (80% des interventions) il faut impérativement 4 sapeurs-pompiers. (Armement conventionnel d'un véhicule de Secours à Personnes). Des difficultés sont rencontrées en journée pour réunir 4 personnes avec les compétences nécessaires. Le problème est d'autant plus prégnant sur nos territoires confrontés à des déserts médicaux et à plus de 30 mn d'un centre hospitalier.

Ils soulignent les soucis pour les entreprises même conventionnées de permettre aux SPV de partir en



intervention en journée de travail malgré les engagements et les bonnes relations qui existent entre les employeurs et les centres de secours.

Le Centre d'Incendie et de Secours d'Egletons recherche des Sapeurs Pompiers Volontaires.

Vous avez entre 18 et 55 ans, votre candidature nous intéresse.

Cet engagement n'est pas réservé qu'aux hommes.

Aujourd'hui 15% des effectifs des Sapeurs Pompiers

Volontaires sont des femmes,
Pour tout renseignement
concernant les modalités de
recrutement

Vous pouvez contacter :

Le Commandant Daniel

CHAUZEIX au 06.07.37.27.28

Le Lieutenant Frédéric PALADE au

06.79.70.28.20



ATELIERS NUMERIQUES A DARNETS PAR L'ASSOCIATION MAITRISE DE LA LANGUE ET AIDE PERSONNALISEE MLAP COLLEGE

A. THOMAS – 19300 EGLETONS. RECONNUE D'INTERET GENERAL. 05 55 93 03 07 - 06 62 79 9724-

CONTACT MLAP AURELIEN ROUGERIE 06 62 71 97 24

Accompagnement à la scolarité Enfants/Familles

Aide aux devoirs. Activités éducatives. Sorties et rencontres culturelles.

Espace de vie sociale Seniors/Familles/Jeunes

Ateliers du numérique. Actions éducatives familiales. Soutien aux projets. Ecrivain public. Découvertes loisirs et culture.

- Apprendre à manipuler le clavier et la souris
- Connaître Windows 8 (et versions antérieures)
- Communiquer avec les proches
- Naviguer sur internet
- Créer, utiliser et gérer une boîte mail
- Transférer des photos sur un ordinateur
- Organiser le rangement des photos, documents
- Encourager les bonnes pratiques
- Organiser la sécurité sur son ordinateur
- Se protéger en utilisant internet
- Apporter un conseil

sur l'achat de matériel

- Apprendre à écrire un courrier
- Utiliser un smartphone au quotidien
- Découvrir des jeux interactifs
- Utiliser les services en ligne (achats, impôts...)
- Apprendre à écrire un courrier
- Créer un diaporama
- Retoucher ses photos
- Utiliser un tableur
- Monter des vidéos
- Mettre à jour son ordinateur
- Installer des périphériques

Formule en groupe g5 € d'adhésion à l'association

Engagement pour 10 heures 1^o séance de découverte

offerte 17€/h, soit 170€ les 11 séances

Formule individuelle

5 € d'adhésion à l'association 25€ la séance d'1 heure.

RECENSEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie leur domicile ou sur le site internet <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors

de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Pour toutes questions vous pouvez prendre contact avec le :

Centre du Service National 88, rue du Pont Saint Martial 87000 LIMOGES

Téléphone pour les administrés : 05.55.12.69.92

Email : csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Ou consulter le site internet :

<http://www.defense.gouv.fr> (rubrique JDC)

Animaux d'élevage et voies ferrées ne font pas bon ménage... « Laissons les vaches regarder passer les trains »

Les divagations d'animaux (bovins, ovins, chevaux, etc...) sur les voies ferrées représentent un phénomène croissant sur la région SNCF Limousin. Ces divagations peuvent causer de fortes perturbations du trafic, notamment en cas de heurt avec un train, pouvant engendrer de fortes conséquences en termes de régularité pour les voyageurs, mais aussi des accidents corporels graves. En 2014, nous avons constaté 62 événements, entraînant 5 000 minutes de retard pour 190 trains impactés, soit plus d'un incident de ce type par semaine.

L'absence ou le manque d'entretien des clôtures est le facteur déclenchant de la survenance de ces incidents.

Plusieurs événements récents témoignent de ce danger : L'été dernier, un train Paris / Toulouse heurte un bovin qui se retrouve coincé sous une voiture du convoi ferroviaire. Les voyageurs sont évacués en pleine nuit par une route en contrebas de la voie : il faudra 3 heures pour dégager la carcasse de l'animal (avec le concours des pompiers). 15 trains seront immobilisés avec des centaines de voyageurs à bord (dont certains plusieurs heures), en pleine nuit, pour attendre la reprise du trafic. En fin d'année, un train TER heurte 2 chevaux. L'un est empalé sur l'attelage de devant et l'autre est coincé sous la 3^{ème} voiture du train. Il faudra évacuer les voyageurs par un train affrété à cet effet. Le dégagement des carcasses d'animaux nécessitera une longue intervention des pompiers et d'une société spécialisée. La voie sera libérée

uniquement après plusieurs heures, entraînant de fortes perturbations (en pointe de soirée), sur le trafic TER Limousin de la ligne. En début d'année : un train TER heurte un troupeau de vaches, et déraille. Les voyageurs sont évacués et transbordés dans des véhicules routiers. Une voyageuse blessée est prise en charge par les pompiers, 300 mètres de voie ferrée sont à refaire totalement. Il faudra 2 jours pour rétablir provisoirement les circulations ferroviaires (pas de certitude à ce jour sur l'avenir de l'autorail).

Dans tous les cas, c'est la responsabilité civile du propriétaire des animaux qui est mise en cause, mais également sa responsabilité pénale.

Le Code Rural impose aux éleveurs la mise en place de clôtures.

Le Code Civil dispose que le propriétaire d'un animal est responsable des dommages que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.

Le Code des Transports précise que le fait d'introduire des animaux dans les parties de la voie ferrée non affectée à la circulation publique ou d'y laisser introduire les animaux dont on est responsable, peut être passible de poursuites judiciaires.

SNCF attire l'attention des propriétaires pour parfaire l'entretien des clôtures bordant les voies ferrées afin d'éviter des situations aux conséquences financières et personnelles lourdes.

Ce petit guide, à l'usage de tous les conducteurs de véhicules motorisés, est destiné à vous informer et vous sensibiliser sur la conduite à avoir pour profiter de la nature avec le plus grand respect.

Rappel de la loi.

Article 1er de la loi 91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels : "En vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur.

La charte de chaque parc naturel régional doit comporter un article établissant les règles de circulation des véhicules à moteur sur les voies et chemins de chaque commune adhérente du parc."

Article L 2213-4 du Code général des collectivités territoriales : "Le maire peut, par arrêté motivé, interdire l'accès de certaines voies ou de certaines portions de voies ou de certains secteurs de la commune aux véhicules dont la circulation sur ces voies ou dans ces secteurs est de nature à compromettre soit la tranquillité publique, soit la protection des espèces animales ou végétales, soit la protection des espaces naturels, des paysages ou des sites ou leur mise en valeur à des fins esthétiques, écologiques, agricoles, forestières ou touristiques."

Les infractions sont passibles d'une amende de 5e classe (1 500€) d'après les articles R362-1 à R362-3 du Code de l'Environnement.

JE NE CIRCULE QUE SUR LES VOIES AUTORISEES.

Les règles sont les mêmes pour tous les véhicules à moteur : on peut circuler sur les voies du domaine public routier (routes nationales, départementales, voies communales et sur certains chemins ruraux.

Un chemin est interdit si je vois à son entrée :

- un panneau d'interdiction ou toute autre mention

explicite de l'interdiction;

- une barrière ;

Aucune mention d'interdiction ou aucune barrière, ne signifie pas pour autant que j'ai le droit d'y circuler. Je dois d'abord m'assurer qu'il ne s'agit pas d'un chemin privé ou interdit à la circulation en m'adressant à la mairie.

JE NE LAISSE AUCUN DECHET DANS LA NATURE.

S'il n'y a pas de poubelle à proximité, j'emmène mes déchets et si je vois des déchets laissés par d'autres, je les ramasse.

POUR UNE CIRCULATION MOTORISEE RESPECTUEUSE DES ESPACES NATURELS

Notre commune abrite une faune, une flore et des paysages extraordinaires mais aussi extrêmement fragiles ! Leur préservation représente un enjeu capital qui nous concerne tous !

JE LIMITE MES CIRCULATIONS MOTORISEES.

Pour la préservation de l'environnement, l'agrément et la sécurité de tous, je limite autant que possible mes déplacements motorisés.

JE ROULE DANS LE RESPECT DES AUTRES USAGERS... ET A VITESSE REDUITE :

- pour limiter les risques d'accidents, notamment avec les piétons, cyclistes, cavaliers;

- pour réduire mon impact sur l'environnement : rouler moins vite c'est moins dégrader les chemins, être moins bruyant et moins polluant.

Je suis courtois avec les autres usagers en toute circonstance : l'amabilité et le dialogue sont les meilleurs moyens de désamorcer les conflits !

Je n'oublie pas que les engins à moteur sont toujours dérangeants pour les autres usagers.

JE NE CIRCULE JAMAIS :

- dans les espaces naturels en dehors des chemins;

- sur les chemins non carrossables, c'est-à-dire non praticables par des voitures de tourisme.

Même si je conduis un quad, une moto ou un 4*4.

Les bruits de voisinage : soit chacun et chacune détient un minimum de savoir vivre et il n'y a aucun problème, soit on fait appel au maire pour arbitrage et sanction éventuelle.

Le préalable indispensable en cas de litige et avant d'engager quelque procédure que ce soit consiste à se référer aux textes.

Le code de la santé publique

Par un décret en date du 31 août 2006, des dispositions réglementaires relatives à l'atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par le bruit ont été introduites dans le code de la santé publique.

"Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité". Telle est la teneur de l'article R. 1334-31 du code de la santé publique. L'un des trois critères précisés par cet article suffit à constituer un trouble de voisinage, qu'elles qu'en soient les circonstances, même si l'immeuble est mal isolé ou qu'il n'y a pas de faute avérée et quelle que soit l'heure du jour et de la nuit (le délit pour tapage diurne existe bel et bien). De plus, le constat par les agents assermentés de la nuisance occasionnée ne nécessite aucune mesure acoustique : une constatation auditive suffit. Toutefois, pour déterminer s'il y a trouble de voisinage ou non, les agents assermentés basent généralement leur appréciation sur la notion d'inconvénient anormal de voisinage.

Concernant le volet des sanctions, l'article R. 1337-7 précise quant à lui que le fait d'être à l'origine d'un tel délit est passible d'une peine d'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe (montant maximal : 450 €).

Est également prévue une peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction (article R. 1337-8). Le fait de faciliter sciemment, par aide ou assistance, une telle infraction, est puni de la même peine (article R. 1337-9). Des sanctions sont également prévues pour les personnes morales (article R. 1337-10).

En Corrèze, l'arrêté préfectoral du 24 novembre 1999 a pour but de lutter contre ce type de nuisance.

Ci-dessous un extrait de l'arrêté : Article 20 : « Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou des machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolages et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.

Les samedis, de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h. Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h. »

Bien sûr le maire peut prendre un arrêté mais cet arrêté ne peut pas assouplir la décision prise par arrêté Préfectoral

A qui faire appel en cas de bruits de voisinage ?

Le maire dispose d'une compétence générale pour lutter contre les nuisances sonores au titre de :

- Son pouvoir de police administrative générale l'habilitant à réglementer les activités en application des articles L 2212-1 et L 2213-4 du code général des collectivités territoriales
- Son pouvoir de police administrative spéciale en application des articles L 1311-1 et suivants du code de la santé publique.
- Son pouvoir de police judiciaire l'habilitant à constater par procès-verbal les infractions

C'est donc au maire qu'il faut s'adresser en priorité pour les bruits de voisinage. Il peut d'abord tenter une médiation entre les parties et ensuite faute de résultat entamer une procédure administrative.

Quels que soient les troubles, une mise en demeure du maire sera adressée à l'auteur de l'infraction, lui enjoignant de cesser les troubles, faute de quoi le procès-verbal pourra être transmis au Procureur de la République aux fins de poursuites judiciaires.